

COMMUNIQUE DE PRESSE



Troyes, le 28 avril 2020

Face aux pertes d'exploitation de ses assurés, le Crédit Agricole met en place un dispositif mutualiste de soutien aux professionnels

Le confinement de deux mois lié au Covid-19 a provoqué une forte baisse d'activité qui touche des pans entiers de l'économie. Les professionnels notamment, font actuellement face à des pertes d'exploitation imprévues, non couvertes par le champ habituel de leur assurance.

Face à cette crise sans précédent, pour accompagner les professionnels et les aider à passer le cap, le Crédit Agricole a pris la décision de mettre en œuvre un dispositif mutualiste extracontractuel inédit de soutien pour tous les assurés ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation. Ce dispositif mutualiste de soutien conduira à verser une somme correspondant à une estimation forfaitaire de la perte de revenus du secteur économique concerné pendant la période.

Le dispositif mobilisera près de 200 millions d'euros.

Le dispositif mutualiste de soutien est à effet immédiat : chaque client assuré sera informé dans les meilleurs délais des modalités du versement.

En accord avec ses engagements mutualistes, le Crédit Agricole veut agir, partout, dans tous les territoires, vers les professionnels, artisans, commerçants, et les aider à faire face.

Prêts PGE et reports d'échéances : les chiffres du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est mobilisé pour poursuivre l'accompagnement des clients entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs et viticulteurs subissant les difficultés liées à la crise sanitaire.

Après un mois de mise en œuvre du prêt garanti par l'Etat, le soutien de la Caisse régionale aux entreprises et professionnels représente :

- 1 071 prêts garantis par l'Etat accordés pour un montant de 141 millions d'euros
- 6 037 pauses d'échéances de crédits pendant 6 mois mises en place.

Depuis le 15 avril, la Caisse régionale propose aux clients qui le souhaitent de signer électroniquement leur prêt garanti par l'Etat. 154 prêts ont été signés en ligne.

Les conseillers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne assurent une présence dans la plupart des agences, centres d'affaires Entreprises et à distance afin de répondre aux besoins des clients. En complément, le site internet www.credit-agricole.fr/ca-cb et les applications mobiles assurent à distance les services bancaires, d'assurance et de paiements essentiels à l'activité de ses clients.

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTERET DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIETE



CONTACTS PRESSE

Claire LORICHON

Responsable Communication - claire.lorichon@ca-cb.fr - 06 73 87 17 36

Mylène FARGEOT

Relations Presse - mylene.fargeot@ca-cb.fr - 03 80 63 55 84



CREDIT-AGRICOLE.FR/CA-CB

